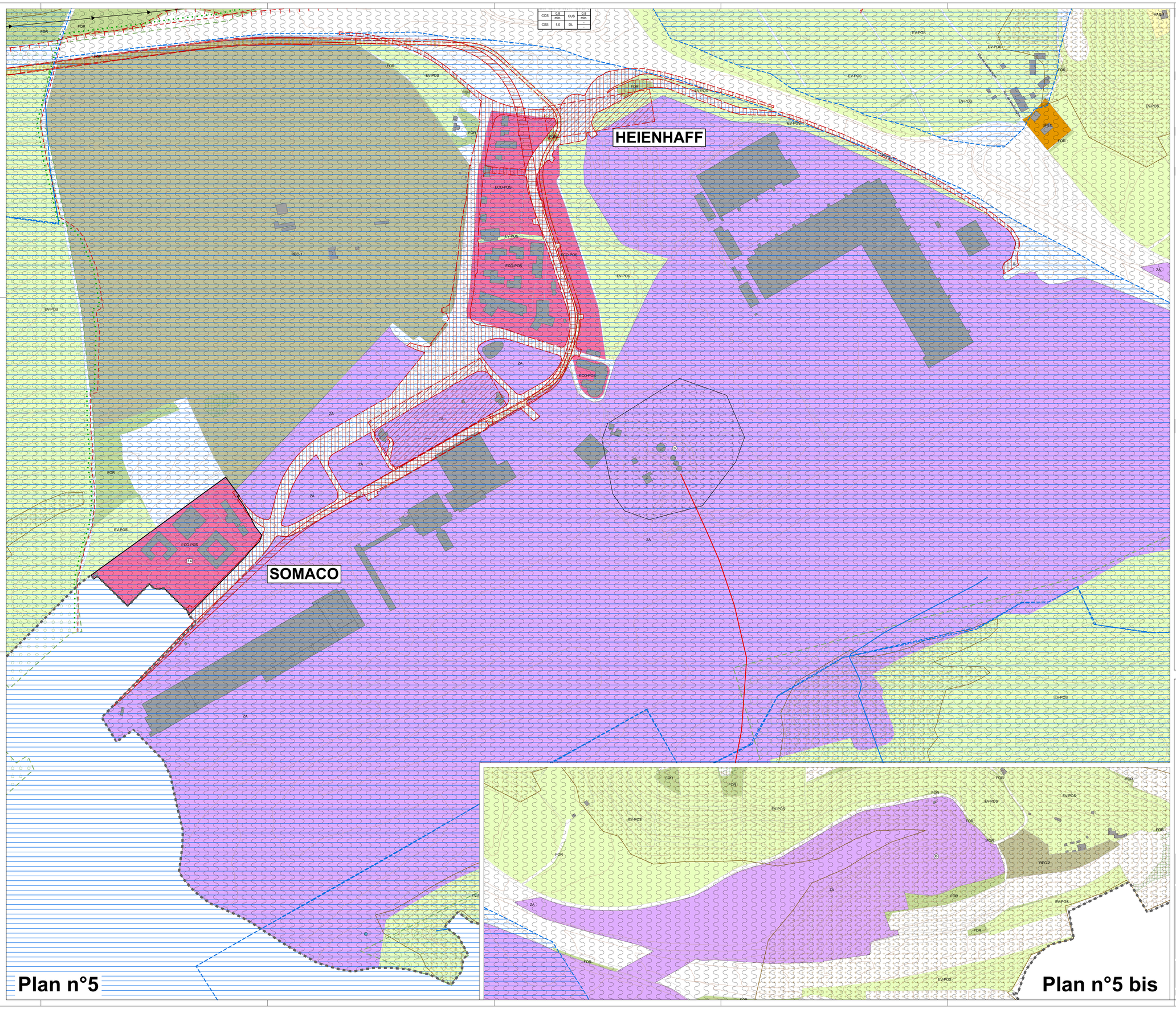

DONNÉES GÉNÉRALES

- Parcellaire (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)
- Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)
- Oléoduc OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES (section 1)

HAB-1	Zone d'habitation 1 (art. 3.1)	ECO-POS	Zone d'activités communale POS (art. 6.2)
HAB-2	Zone d'habitation 2 (art. 3.2)	COM	Zone commerciale (art. 7)
MIX-v	Zone mixte villageoise (art. 4)	SPEC	Zone spéciale 1-2 (art. 8)
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (+ sous-zone BEP-a)	REC	Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)	ZA	Zone d'aéroport (art. 10)

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)

AGR	Zone agricole (art. 12)	PARC	Zone de parc public (art. 14)
AGRs	Zone agricole spéciale (art. 12)	VERD	Zone de verdure (art. 15)
FOR	Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)	EV-POS	Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

ZONES SUPERPOSÉES (section 3)

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-NQ et PAP-QE

PAP APPROUVES ET MAINTENUS EN VIGUEUR INSCRITS EN PAP-NQ "A"

N° plan	N° Dossier	Nom projet	Voie Commune Déf ou critère	Approbation du ministère
		LOCALITE SENNINGERBERG		
1	17229-82C	Grünewald (2004)	27/10/2010	02/04/2012
		LOCALITE HOSTERT		
2	17046-82C	Rue de la Gare (HOBIS)	25/04/2014	09/06/2014

PAP APPROUVES ET MAINTENUS EN VIGUEUR INSCRITS EN PAP-QE "A"

N° plan	N° Dossier	Nom projet	Voie Commune Déf ou critère	Approbation du ministère
		LOCALITE ERNSTER		
1	5084	Rue Principale (De Wour)	15/05/1992	14/10/1993
		LOCALITE NIEDERANVEN		
2	7837	BOMBICH	05/12/1990	01/10/1991
3	8884	BOMBICHT II	16/03/1993	28/12/1993
4	6496	Grundfeld (Lamba)	25/12/1991	14/04/1992
5	14784-82C	Scheiere (Lamba)	14/02/2006	07/08/2006
		LOCALITE OBERANVEN		
6	6229	Aarhecht	24/04/1979	29/05/1979
7	10611	Weiler	16/01/1992	06/07/1993
8	13447	Auf dem Schoumecherwee	26/04/2002	18/06/2002
9	14784-82C	"Op Mess Schuer"	14/02/2006	07/08/2006
10	14524-82C	An Bongertchen	24/11/2005	17/01/2006

Représentation schématique du degrés d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-NQ

Dénomination du nouveau quartier

COS	min. max.	CUS	min. max.
CSS	max.	DL	min. max.

N° plan	N° Dossier	Nom projet	Voie Commune Déf ou critère	Approbation du ministère
		LOCALITE SENNINGEN		
11	14835-82C	Longchamp	14/02/2006	23/07/2006
12	825	Am Weischerten	15/02/1977	30/03/1977
13	14183-82C	PEIFFER Michel	16/02/2005	27/04/2005
		LOCALITE SENNINGERBERG		
14	11127-82C	Langeland	20/05/1998	23/04/1999
15	15238-82C	Leemerwee	26/10/2007	17/10/2007
16	13198-82C	Brückenweis	28/06/2007	10/08/2007
17	14799-82C	Breitwenn	04/06/2006	30/06/2006
		LOCALITE HOSTERT		
18	18846-82C	Rgaden	11/03/2014	19/06/2014

- **Couloirs et espaces réservés**
  - Couloir pour projets routiers (art. 19.1)
  - Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)
- **Secteur protégé d'intérêt communal**
  - Secteur protégés d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
  - Immeubles protégés
- **Zones de risques naturels prévisibles**
  - Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
  - **Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)**
  - **Zone d'extraction (art. 23)**

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)

À l'aménagement du territoire (art. 24.1)

- Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RGD 17 mai 2006) (art. 24.1.1)
- POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
- POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
- POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains

À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)

- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
- Biotopes ponctuels (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotopes linéaires (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotopes surfaciques (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)

À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)

- Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)

À la gestion de l'eau (art. 24.4)

- Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art.24.4.1)
- Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
- Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)

Réseaux d'infrastructures de transport national:
Zones de bruit (art. 24.5)

COMMUNE DE NIEDERANVEN

Gemeng NIDDERANWEN

Saisine du Conseil communal du 12.06.2015

Vote du Conseil communal du 15.01.2016

Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (S2C/021/2015)

Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (73431/CL-MB)

M. OUVRAGE :	**ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIEDERANVEN**
PROJET :	**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**
OBJET :	**VERSION COORDONNÉE du 25.06.2024**
TITRE :	**POS AEROPORT : LOCALITES DE SENNINGEN ET SENNINGERBERG**

4urba urbanisme et aménagement
14 rue Vauban
L-2663 Luxembourg
Tél. : (+352) 22 02 45
E-mail: info@4urba.lu
www.4urba.lu

N° Plan : PAG-05

Format papier : A0
Echelle : 1/2500

N

PCN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE)